

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports
Service des Grands Projets Routiers

3^{ème} Commission - N° 2007/II-3^e/21

Service consulté

Direction des Opérations Foncières

**RD 52
Carrefour d'accès ALCAN à BIESHEIM**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les études préliminaires de l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD 52 et l'accès à l'usine ALCAN à BIESHEIM, de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant estimé de 400 000 € TTC ainsi que d'approuver le principe du financement de cette opération par le Département à hauteur de 50 %.*

1) CONTEXTE

Desservant la zone industrielle Rhénane Nord, la RD 52 supporte un trafic d'environ 6 000 véhicules par jour, dont une part importante de poids lourds accédant aux usines.

Le carrefour d'accès actuel à l'entreprise ALCAN est aménagé sous forme d'un « T » avec voie spéciale de tourne-à-gauche. L'entreprise ALCAN souhaite la transformation du carrefour d'accès existant en carrefour giratoire.

2) ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

L'usine ALCAN génère un trafic quotidien de 1 800 véhicules par jour. Lors des sorties de poste, les flux en sortie de l'usine sont plus importants que sur le trafic instantané de la RD 52.

Le taux et la densité d'accidents corporels aux abords de l'usine sur la RD 52 sont supérieurs aux indices de référence nationaux.

Compte-tenu des trafics constatés au droit de l'accès ALCAN, la solution d'aménagement en carrefour giratoire est celle qui offrira le meilleur niveau de sécurité.

De plus, cette solution est de nature à réduire l'accidentologie constatée sur ce tronçon de la RD 52 de part et d'autre de cet accès, notamment par la modération des vitesses qu'elle induira.

3) ÉTUDES PRELIMINAIRES

L'aménagement proposé porte sur la création d'un carrefour giratoire entre la RD 52 et la voie d'accès à l'usine ALCAN.

Le plan du projet au stade des études préliminaires est déposé sur le bureau de votre assemblée.

Les principales caractéristiques du carrefour giratoire proposé, conformes aux guides du SETRA « Aménagement des routes principales » et « Aménagement des carrefours inter-urbains », sont les suivantes :

A) Dimensions du carrefour giratoire :

Rayon extérieur de 18 mètres
Largeur de l'anneau de 7 mètres
Bande dérasée de 2 mètres.

B) Caractéristiques des approches :

Sur la RD 52, les approches de part et d'autre sont rectilignes et pourront être maintenues en l'état. La voie d'accès à l'usine arrive sur le giratoire en alignement droit en traversant une voie ferrée.

C) Assainissement :

Le projet n'est pas soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les eaux de chaussée seront toutefois recueillies dans des fossés enherbés étanches, puis seront acheminées dans un bassin de stockage avec décanteur/déshuileur avant rejet dans un bassin d'infiltration.

4) ACQUISITIONS FONCIÈRES

Le Conseil Général du Haut-Rhin ne possède pas la totalité des emprises nécessaires. Il faudra donc procéder à des acquisitions foncières.

5) ENVELOPPE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée sommairement à 400 000 € TTC, se décomposant comme suit :

| | |
|--|---------------|
| - Acquisitions foncières | 10 000 € TTC |
| - Études | 40 000 € TTC |
| - Travaux (y compris contrôle extérieur) | 350 000 € TTC |
| TOTAL | 400 000 € TTC |

6) FINANCEMENT ET REALISATION

Par courrier du 22 juin 2006, l'entreprise ALCAN s'est déclarée prête à financer 50 % du coût de cet aménagement à hauteur de 175 000 € HT.

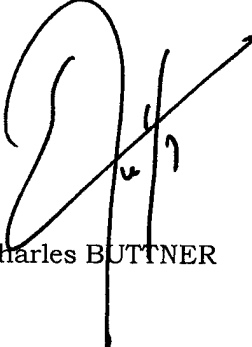
Dans l'esprit de la délibération de votre Assemblée du 29 septembre 2000 intitulée « Construction et amélioration sur les routes départementales - critères pour l'aménagement d'une voie spéciale de tourne-à-gauche sur les routes départementales », il est proposé

d'approuver le principe de financement de cette opération par le Département du Haut-Rhin à hauteur de 50 % du coût de cette opération.

7) CONCLUSION

Je propose à votre Assemblée, après en avoir délibéré :

- d'approuver les études préliminaires et le choix de la solution d'aménagement en carrefour giratoire ;
- de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant de 400 000 € TTC ;
- d'approuver le principe de financement de cette opération par le Département du Haut-Rhin à hauteur de 50 % du coût de l'opération ;
- d'inscrire sur le programme A011 - millésime 2007, un complément d'AP de 400 000 € TTC en DM1-2007.



Charles BUTTNER